



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/36/L.11
12 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

UN LIBRARY

Trente-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 51 i) de l'ordre du jour

NOV 17 1981

UN/SA COLLECTION
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

CAMPAGNE MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

Mexique, Nigéria, Sri Lanka, Suède et
Yougoslavie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, elle a souligné qu'il importait de mobiliser l'opinion publique en faveur du désarmement,

Rappelant également sa résolution 35/152 I du 12 décembre 1980 dans laquelle, à cette fin, elle a prié le Secrétaire général d'effectuer une étude sur l'organisation et le financement d'une campagne mondiale pour le désarmement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné l'étude transmise par le Secrétaire général en annexe à son rapport du 17 septembre 1981 1/,

1. Prend acte avec satisfaction du contenu de l'étude sur la Campagne mondiale pour le désarmement et en adopte les conclusions;
2. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et aux experts qui lui ont prêté leur concours pour la manière rapide et efficace dont l'étude a été établie;
3. Invite tous les Etats Membres à transmettre au Secrétaire général, le 15 avril 1982 au plus tard, les suggestions et commentaires qu'ils jugeraient opportun de formuler pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'étude;

1/ A/36/458.

4. Prie le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, à sa seconde session extraordinaire consacrée au désarmement, tant l'étude sur la Campagne mondiale pour le désarmement que les opinions à son sujet qui auront été reçues des gouvernements, afin que l'Assemblée puisse prendre les décisions qu'elle jugera souhaitables en vue du lancement solennel de la Campagne, y compris l'organisation d'une conférence pour les annonces de contributions qui prendrait place au stade initial de la session extraordinaire.
